

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) Par Ressources Jeunesse de Saint-Laurent (RJSL)

#### Introduction

Ressources Jeunesse de Saint-Laurent est un organisme communautaire engagé depuis bientôt 40 ans dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour des jeunes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, en leur offrant un milieu de vie sécuritaire et des ressources essentielles pour favoriser leur autonomie et leur inclusion sociale.

Face à la crise actuelle de l'itinérance qui touche la métropole, nous reconnaissons l'importance d'un dialogue ouvert et structuré sur ce phénomène qui frappe et impacte de plus en plus de personnes. Toutefois, il est essentiel que cette discussion se base sur des faits et non sur des perceptions erronées ou des clichés qui contribuent à la stigmatisation des personnes en situation d'itinérance (PSI). Trop souvent, l'itinérance est perçue comme un problème de cohabitation plutôt que comme une réalité sociale nécessitant des solutions structurelles. Il est donc impératif d'aborder cette question sous l'angle du respect des droits, de l'accès aux services et de l'inclusion dans l'espace public plutôt que sous celui de la gestion de nuisance.

L'itinérance n'est pas un phénomène isolé ou temporaire, mais un enjeu structurel qui résulte de facteurs sociaux, économiques et institutionnels. Il est donc impératif d'adopter une approche qui ne stigmatise pas les personnes concernées, mais qui reconnaît leur droit à exister et à bénéficier d'un soutien adéquat.

## Rejet partiel de la prémisse du mandat

Le libellé de la consultation, qui porte sur « les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole », pose un problème de fond. Il laisse entendre que la cohabitation est un enjeu à gérer par les organismes communautaires, alors que leur mission première est de répondre aux besoins de leurs membres, et non de justifier leur existence aux yeux des autres usagers de l'espace urbain.

De plus, le terme « cohabitation » est teinté d'une charge négative qui sous-entend un conflit à résoudre ou une concession à faire de la part des personnes en situation d'itinérance. Nous préférons utiliser l'expression « partage de l'espace public », qui reflète une approche plus inclusive et qui reconnaît le droit des PSI d'exister et d'occuper une place dans la ville.



La responsabilité de la cohabitation ne devrait pas reposer sur les seules épaules des organismes communautaires. C'est une responsabilité collective qui implique aussi bien les autorités municipales que gouvernementales ainsi que l'ensemble des citoyennes et citoyens. Il est nécessaire d'adopter une perspective où les quartiers sont conçus pour inclure et soutenir les populations vulnérables plutôt que de chercher à limiter leur présence dans des lieux précis et circonscrits.

# L'exemple de Ressources Jeunesse de Saint-Laurent : un modèle de partage de l'espace public

Fondé en 1986, RJSL offre un service d'hébergement temporaire aux jeunes en situation de précarité. Actuellement, notre maison d'hébergement accueille des jeunes âgés de 16 à 22 ans, leur offrant un toit, des repas, un lieu d'appartenance. En 2004, nous avons élargi notre offre de service avec un immeuble d'appartements transitoires permettant à des jeunes de 18 à 25 ans à risque d'itinérance d'accéder à un logement stable avec accompagnement psychosocial. Nos installations sont implantées dans l'arrondissement de Saint-Laurent sans heurts ni opposition majeure de la communauté locale. Membre engagé du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) qui regroupe plus de 100 organismes qui œuvrent en prévention et réduction de l'itinérance et du Regroupement des Auberges du Cœur du Québec qui fait de la prévention à l'itinérance jeunesse tous les jours à la grandeur du Québec, nous croyons avoir une expérience pertinente à partager avec la commission.

Nous avons développé une approche d'intervention axée sur l'affiliation sociale et l'approche globale, tout en favorisant une relation positive avec le voisinage. Cela passe par un travail de médiation et de sensibilisation, d'où le présent mémoire, mais surtout, et essentiellement par le respect du droit des jeunes d'être, d'avoir du soutien, d'exister dans l'espace public, dans un lieu sécuritaire leur permettant d'être « chez eux », même pour un temps passager.

Notre approche globale en intervention repose sur l'accompagnement individualisé, la réduction des méfaits et l'autonomisation des jeunes. Plutôt que d'adopter une approche punitive ou normative, nous privilégions une relation basée sur la confiance et le respect des parcours de chacun. L'interdisciplinarité de notre équipe permet d'offrir un encadrement diversifié, répondant aux besoins en santé mentale, en insertion socioprofessionnelle et en développement des compétences personnelles et sociales. Cet accompagnement holistique favorise non seulement la stabilisation résidentielle, mais aussi un mieux-être global, réduisant ainsi les risques d'exclusion et de rechute dans l'itinérance.



L'affiliation sociale joue également un rôle clé dans notre approche. Nous croyons fermement que la création de liens significatifs est essentielle à la prévention et à la sortie de l'itinérance. Être bien établi dans un milieu social stable et bienveillant permet aux jeunes de développer un sentiment d'appartenance, une sécurité émotionnelle et des opportunités d'insertion. Nos initiatives encouragent le développement d'un réseau de soutien composé de pairs, de mentors et de partenaires communautaires, facilitant ainsi l'accès aux ressources et la participation active à la vie collective. Un ancrage social solide est l'un des leviers les plus efficaces pour briser le cycle de l'itinérance et favoriser l'inclusion durable des jeunes dans la société et cela se fait, entre autres, dans un partage équitable et respectueux de l'espace public.

Notre expérience démontre qu'un organisme offrant des services aux personnes en situation d'itinérance peut s'intégrer harmonieusement à son quartier sans provoquer de tensions, pour peu qu'il soit appuyé par des politiques publiques cohérentes et une approche bienveillante de la part des décideurs municipaux et gouvernementaux. Nous croyons fermement que l'inclusion réussie ne repose pas sur des restrictions, mais sur des stratégies d'accompagnement et de reconnaissance des droits des personnes concernées, pour plus d'intervenants et de lieu d'accueil et moins de restrictions à leur installation.

## L'importance d'un cadre municipal facilitant l'inclusion

Plutôt que de mettre l'accent sur la cohabitation, nous invitons l'OCPM à orienter ses recommandations vers la mise en place de conditions favorables à l'inclusion des PSI dans l'espace public. Cela passe notamment par :

- La reconnaissance de la légitimité des PSI à occuper l'espace public, sans criminalisation de leur présence.
- L'augmentation du financement des ressources d'hébergement et des logements sociaux, afin de répondre aux besoins sans tomber dans une logique de gestion de nuisance.
- Une sensibilisation de la population à l'importance de la solidarité urbaine, plutôt qu'un discours qui oppose les résidents aux PSI.
- Un soutien aux organismes communautaires, qui ne doivent pas être perçus comme des amortisseurs sociaux, mais comme des acteurs essentiels de la vie urbaine.
- L'aménagement de lieux sécurisés et accessibles pour les personnes en situation d'itinérance, afin d'éviter qu'elles soient constamment déplacées ou marginalisées.



#### **Conclusion**

Nous espérons que cette consultation publique permettra de déplacer le regard de la cohabitation vers une vision plus inclusive du partage de l'espace urbain. L'itinérance n'est pas un problème à contenir ou à gérer, mais une réalité à laquelle il faut répondre avec des solutions structurelles et humaines. RJSL est un exemple concret qu'une présence bien ancrée dans le quartier peut être une force positive. Nous invitons la Ville de Montréal et l'OCPM à adopter cette perspective dans leurs recommandations finales.

Nous réaffirmons également l'importance d'un dialogue respectueux et constructif sur l'itinérance, qui ne doit pas être perçue comme une menace ou un problème à résoudre, mais comme une situation qui nécessite une réponse collective, solidaire et bienveillante.

Sébastien Lanouette Directeur général

Schulis hamit A

Ressources Jeunesse de Saint-Laurent

#### Note de rédaction

Ce mémoire a été rédigé avec le soutien de l'intelligence artificielle, car son auteur, dans un souci d'efficacité à devoir gérer une ressource terrain tout en participant à la vie collective, en s'assurant que les jeunes aient de la nourriture et que les toilettes soient fonctionnelles, dans une crise de l'emploi et dans des conditions peu favorables à opérer une ressource 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, a cherché des façons d'optimiser son temps et son apport.

Sachez cependant que chaque parcelle de celui-ci a été relue et adaptée, en plus d'être validée par de véritables intelligences de nos jeunes, de notre équipe, de nos partenaires et de notre conseil d'administration.



## Ces ouvrages ont servi à la réflexion pour ce mémoire.

### Études et rapports sur l'itinérance à Montréal :

- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2023). L'itinérance à Montréal : Au-delà des chiffres – 2e édition. Montréal : RAPSIM. Note : l'auteur de ce présent mémoire a contribué à un des textes de cet ouvrage.
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2008). La judiciarisation de l'itinérance : un enjeu majeur à Montréal. Mémoire présenté à la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal.

#### **Approches en intervention sociale:**

- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (s.d.) *L'approche de réduction des méfaits*.
- Bernier-Landry, J. (2022). Réduction des méfaits : considérations pour un changement d'approche en réinsertion sociale au centre Le Grand Chemin. Essai de deuxième cycle, Université du Québec en Outaouais.

#### Politiques d'inclusion et de logement :

- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2021). Le logement transitoire, une offre essentielle en logement : Mémoire sur le cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. Note : L'auteur de ce présent mémoire a participé à la relecture finale de cet ouvrage.
- Ville de Montréal. (s.d.) Plan d'action en itinérance de la Ville de Montréal.

Ces références offrent un aperçu des travaux réalisés sur l'itinérance à Montréal, les approches d'intervention sociale pertinentes, ainsi que les politiques municipales en matière d'inclusion et de logement.